

**ASSEMBLÉE NATIONALE**30 août 2006

---

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**

N° 31782 à 31803

présentés par  
M. Daniel Paul  
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« Afin de permettre, en toute transparence, la réalisation d'un bilan contradictoire sur les effets de la libéralisation du secteur énergétique, la France demande, par l'intermédiaire du Ministre chargé de l'Energie, la suspension de la transposition des directives relatives à l'ouverture à la concurrence et à l'institution des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 31782 de M. Daniel Paul  
Adt n° 31783 de M. Asensi  
Adt n° 31784 de M. Biessy  
Adt n° 31785 de M. Bocquet  
Adt n° 31786 de M. Braouezec  
Adt n° 31787 de M. Brard  
Adt n° 31788 de M. Brunhes  
Adt n° 31789 de Mme Buffet  
Adt n° 31790 de M. Chassaigne  
Adt n° 31791 de M. Desallangre  
Adt n° 31792 de M. Dutoit  
Adt n° 31793 de Mme Fraysse  
Adt n° 31794 de M. Gérin  
Adt n° 31795 de M. Goldberg  
Adt n° 31796 de M. Gremetz  
Adt n° 31797 de M. Hage  
Adt n° 31798 de Mme Jacquaint  
Adt n° 31799 de Mme Jambu  
Adt n° 31800 de M. Lefort  
Adt n° 31801 de M. Liberti  
Adt n° 31802 de M. Sandrier  
Adt n° 31803 de M. Vaxès